

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
7 décembre 2015**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de la Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 7 décembre 2015, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Monsieur Benoit Ladrie
Monsieur Dave Côté
Madame Sylvie Voyer
Monsieur Langis Proulx
Monsieur Miguel Thibault

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

11 personnes assistent à la dite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue et demande un moment de silence en mémoire de monsieur Roger-Élzéar Gagnon pour son décès avant de débiter la rencontre.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 142-15

Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE 2015

Résolution No 143-15

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité que l'on adopte le procès-verbal du 2 novembre 2015. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 30 novembre 2015.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

Résolution No 144-15

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la Municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Miguel Thibault, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2015

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	3 679.25\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	4 504.97\$
Dépenses compressibles :	21 245.95\$
Frais fixes opération entreprise :	90.00\$
Paiement/ RCAP :	134.74\$
Remboursement /intérêt sur prêt temporaire :	219.83\$
Remboursement /intérêt-prêt No #1 Inter.:	1 194.47\$
Salaire des employés :	10 719.47\$
Total des dépenses pour novembre 2015 :	41 788.68\$

REVENUS AU 30 novembre 2015

Intérêts-arrières de taxes :	167.03\$
Intérêts-arrières de taxes (INTD) :	5.47\$
Loyer :	30.00\$
Médailles pour chien :	10.00\$
Mutation :	185.00\$
Permis :	40.00\$
Redevances (Ent. Claveau Ltée) :	1 210.25\$
Taxes foncières générales :	3 077.88\$
Total des revenus pour novembre 2015 :	4 725.63\$
Solde en banque au 30 novembre 2015 :	157 363.43\$

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résolution No 145-15

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Sylvie Voyer, et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui débiteront à 19 h; le 11 janvier, 1^{er} février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 1^{er} août, 12 septembre, 3 octobre, 8 novembre, 5 décembre.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Résolution No 146-15

Il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité que le bureau municipal de La Trinité-des-Monts soit fermé pour la période des Fêtes, du 24 au 28 décembre 2015 inclusivement et du 31 décembre 2015 au 4 janvier 2016 inclusivement.

AUGMENTATION DE SALAIRE

Résolution No 147-15

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts a décidé d'implanter une équité salariale au niveau des employés municipaux suivant: madame Joëlle Lepage une augmentation de 15.4%, madame Nadia Lavoie une augmentation de 1.3%.

De plus les élus ont acceptés unanimement l'augmentation de leur rémunération pour cette année de 2.5%.

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DES MEMBRES DE LA ROUTE DES MONTS NOTRE-DAME POUR L'ANNÉE 2016

Résolution No 148-15

Concernant le renouvellement de la cotisation des membres de la Route des Monts Notre-Dame pour l'année 2016.

Considérant que les règlements généraux, le plan d'action 2016, le budget prévisionnel 2016 ainsi que la grille de cotisation de la Corporation touristique de la Route des Monts Notre-Dame ont été adoptés par les membres à l'assemblée générale de fondation le 21 novembre 2015 à Esprit-Saint.

Il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, accepte de budgéter

1 dollar per capita pour l'année 2016 afin de payer sa cotisation de membre de la Route des Monts Notre-Dame pour l'année 2016 conformément à la catégorie 12 de la grille de cotisation.

DÉCLARATION ANNUELLE AU RÉGISTRARE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC
POUR LE CARREFOUR DE GÉNÉRATIONS DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Résolution No 149-15

Il est proposé par Sylvie Voyer et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, autorise le paiement de la somme de trente-quatre dollars (34.00\$) à monsieur Langis Proulx, lors de la déclaration annuelle au Registraire des entreprises du Québec pour Le Carrefour des générations de La Trinité-des-Monts.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS
MUNICIPAUX

Le directrice générale, madame Nadia Lavoie, reçoit et fait la lecture de la déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, pour les élus (es) suivants:

Le maire, monsieur Yves Detroz;
La conseillère, madame Sylvie Voyer;
Le conseiller, monsieur Langis Proulx;
Le conseiller, monsieur Benoit Ladrie;
Le conseiller, monsieur Dave Côté;
La conseillère, madame Miguel Thibault.

Ainsi, ceci complete, en partie, les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal pour l'année 2015.

COMMANDITE POUR LA FÊTES DES ENFANTS (CHEVALIERS DE COLOMB
CONSEIL 7383)

Résolution No 150-15

Il est proposé par Sylvie Voyer et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, accepte la demande de commandite pour la fête des enfants pour le samedi 20 décembre 2015. Le don sera remis comme suit; la location de la salle d'une valeur de cent vingt dollars (120.00\$).

PROTOCOLE DES PLANS D'ACTION CONCERTÉS EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Résolution No 151-15

Il est proposé par Miguel Thibault et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, autorise le maire, monsieur Yves Detroz, à signer le protocole "Des plans d'action concertés en développement durable" pour l'octroi d'une aide financière de 10 968 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté.

ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES 2015

Résolution No 152-15

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées;

En conséquence, en vertu de l'article 1022 du Code municipal, il est proposé par Miguel Thibault et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts approuve la liste des personnes endettées envers la municipalité, et d'autoriser la directrice générale à transmettre cette liste à la MRC de Rimouski-Neigette.

CONTRIBUTION AU SERVICE DE SURVEILLANCE - ÉCOLE LA COLOMBE

Résolution No 153-15

Il est proposé par Dave Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la demande du comité de survie de l'École La Colombe afin de contribuer au service de surveillance du midi.

Étant donné qu'il y a trois élèves de La Trinité-des-Monts qui fréquentent l'École La Colombe la municipalité donne mille six cent dollars (1 600.00\$).

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, explique qu'aucune interventions est survenues.

SENTIERS DE MOTONEIGE <TRAVERSE DE LA ROUTE CENTRALE SUD>

Résolution No 154-15

Il est proposé par Sylvie Voyer et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, autorise le Club sportif populaire du Bas-St-Laurent Inc. à croiser la route Centrale Sud avec le sentier de motoneige Trans-Québec 35.

SUBVENTION-AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL; **AMÉLIORATION DU PONT-ROUGE**, CIRCONSCRIPTION ÉLÉCTORALE DE RIMOUSKI DOSSIER 00023680-1-10010 (01) - 2015-09-18-18

Résolution No 155-15

Il est proposé par Benoit Ladrie et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Chemin du Pont-Rouge, pour un montant de six mille cinq cents quarante-deux dollars et cinquante sous (6 542.50\$), conformément aux exigences du ministère des transports.

DÉMANTÈLEMENT DU BARRAGE DE CASTORS SUR LA RIVIÈRE VERTE

Résolution No 156-15

Considérant que deux barrages de castor sont présents dans le secteur du pont de la rivière Verte (P-09249) du chemin de la rivière Verte à La Trinité-des-Monts traversant le lot 34263350.

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a formulé un avis qui souligne que la présence d'un de ces barrages sur les assises du pont P-09249 peut poser un risque à la structure.

CONSIDÉRANT QUE les castors du secteur ont préalablement été trappés pendant la période autorisée.

CONSIDÉRANT QU'une éventuelle rupture de barrage pourrait causer des dommages importants aux terres et aux infrastructures (ponceaux) situées en aval.

Il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité

Que M. Bertier Rioux et la Municipalité de la Trinité-des-Monts procède au démantèlement du dit barrage à l'aide de machinerie en respectant les exigences suivantes:

- L'obtention des autorisations nécessaires à la conformité des travaux de la part de la Municipalité de La Trinité-des-Monts.
- La présence d'au moins un représentant de la municipalité de La Trinité-des-Monts lors des travaux.
- La présence d'un représentant de la MRC de Rimouski-Neigette qui dirigera les travaux et agira comme superviseur du démantèlement des deux barrages.
- Que le représentant de la MRC puisse mettre fin aux travaux s'il juge que les conditions à mettre en pratique pour la protection des habitats fauniques ainsi que la prise en compte des questions relatives à l'éthique et à la responsabilité civile dans l'exercice des droits prévus par l'article 26 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) ne sont pas respectées.
- Que le représentant de la MRC puisse mettre fin aux travaux s'il juge que les conditions décrites dans cette résolution ne sont pas respectées.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h20 à 19h30.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de différentes correspondances reçues.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h41 à 19h53.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 157-15

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Dave Côté que la séance soit levée. Il est 19h58.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2016

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén. /sec.-trés.